



N° 24.64

**Décision Modificative n° 01 de
l'exercice 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
Le Comité dûment convoqué le 25 novembre 2024
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 20.28
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 4 décembre 2024
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Il est exposé au comité syndical diverses propositions de modifications de crédits nécessaires pour l'exercice 2024. Elles comprennent notamment pour le budget :

En section d'investissement - Dépenses

- Une augmentation de l'article 139141 d'un montant de 22 000 € pour l'amortissement des remboursements des PAV

En section d'investissement - Recettes

- Une augmentation du FCTVA d'un montant de 22 000 € pour équilibrer la section d'investissement

En section de fonctionnement - Recettes

- Une augmentation de l'article 777 d'un montant de 22 000 € pour l'amortissement des remboursements des PAV
- Une diminution de l'article 6419 d'un montant de 22 000 € des remboursements sur salaires pour équilibrer la section de fonctionnement

Il est proposé de valider la décision modificative n° 01 du budget principal 2024 conformément à l'annexe jointe.

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré et l'unanimité,

Le Bureau,

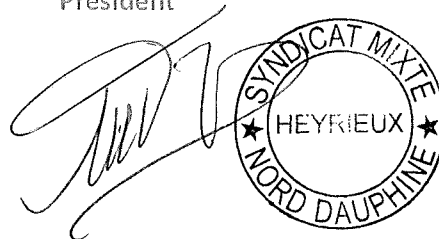
- **ADOPTÉ** la Décision Modificative n° 01 de l'exercice 2024 de la façon suivante :
 - En section d'investissement par une augmentation de 22 000 €,
 - En section de fonctionnement par un équilibre à 0 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à exécuter cette DM 01 et à signer toutes les pièces correspondantes.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré le 4 décembre 2024
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées
HEYRIEUX, le 04 décembre 2024

Michel FAYET,
Président



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Michel Fayet'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT MIXTE' at the top, 'HEYRIEUX' in the center, and 'NORD DAUPHINE' at the bottom, with two small stars on either side of the center text.